



Réseau de santé plurithématique SPES

Cancérologie ▪ Gérontologie ▪ Soins palliatifs ▪ Accès aux soins

Un appui spécialisé, souple et fonctionnel pour des parcours complexes

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne porteuse d'une pathologie grave et/ou chronique en situation de complexité médicale et/ou psycho-sociale quel que soit son âge, sur son lieu de vie.

Les conditions

- Résider sur l'infra-territoire Sud de l'Essonne
- Avoir l'accord du patient
- Avoir l'accord du médecin traitant

Les services rendus

Le réseau plurithématique SPES met à disposition, sur l'infra-territoire sud du département de l'Essonne, son équipe de coordination et d'appui spécialisé : médecins, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues et administratifs pour répondre aux besoins des patients.

L'information, l'orientation et le suivi téléphonique :

- Orientation sur simple appel téléphonique
- Informer sur les ressources et les compétences du territoire
- Diriger vers le bon dispositif ou le bon interlocuteur et en assurer la coordination.
- Suivis et conseils téléphoniques

La coordination : organisation, planification et suivi des parcours de santé complexes :

- Proposer des réunions de concertation pluri professionnelle et leur coordination
- Élaborer conjointement le PPS et respecter sa mise en œuvre et son suivi,
- Anticiper les situations de crise
- Effectuer toute réactualisation du PPS si nécessaire
- Assurer la circulation des informations médicales et psycho-sociales dans le cadre légal et réglementaire en vigueur

L'appui spécialisé facilement accessible à vos besoins et à vos pratiques :

- Réaliser des évaluations multidimensionnelles, des visites à conjointes sur les lieux de vie, des suivis téléphoniques,
- Assurer un accompagnement social et/ou psychologique du patient et de son entourage,
- Repérer et prévenir les fragilités et vulnérabilités
- Mettre à disposition des outils de bonnes pratiques et des protocoles de soin,
- Proposer des programmes de formations et des groupes d'analyse des pratiques et/ou de pairs,
- Accéder à une permanence téléphonique si nécessaire.

L'articulation renforcée entre l'ambulatoire et l'hôpital :

- Développer des conventions de partenariat avec les institutions sanitaires, médico-sociales et sociales
- Permettre des hospitalisations programmées et éviter le passage aux SAU
- Initier et actualiser la fiche 15
- Favoriser l'accès aux comptes rendus d'hospitalisation et de consultations et en effectuer une synthèse.

La démarche du réseau est fondée sur le respect de la personne, de ses droits et de ses souhaits.

Notre intervention est financée par l'Agence Régionale de Santé Ile de France.